



**Conseil d'administration  
de l'Entité des Nations Unies  
pour l'égalité des sexes  
et l'autonomisation  
de la femme**

Distr. limitée  
4 janvier 2011  
Français  
Original : anglais

---

**Première session ordinaire de 2011**

24-26 janvier 2011

Point 1 de l'ordre du jour provisoire\*

**Questions d'organisation**

**Ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire  
annoté, liste des documents et plan de travail**

**Note du secrétariat du Conseil d'administration**

**Ordre du jour provisoire**

1. Questions d'organisation.
2. Questions financières, budgétaires et administratives.
3. Questions diverses :
  - a) Plan de travail provisoire de la session annuelle de 2011;
  - b) Plan de travail du Conseil d'administration pour 2011.

---

\* UNW/2011/L.1.



**Ordre du jour provisoire annoté****Point 1****Questions d'organisation**

Au titre de ce point, le Conseil d'administration adoptera l'ordre du jour de sa première session ordinaire de 2011 et adoptera le plan de travail de la session présenté par son secrétaire par intérim. Il est invité à approuver le rapport établi à l'issue de sa session d'organisation de 2010 et le récapitulatif des décisions adoptées à cette session. Un projet de rapport a été distribué aux membres du Conseil, qui ont été invités à faire part de leurs observations. Celles-ci sont prises en compte dans le rapport final.

*Documentation*

Ordre du jour provisoire, ordre du jour provisoire annoté, liste des documents et plan de travail (UNW/2011/L.1)

Rapport de la session d'organisation de 2010 (UNW/2011/1)

Récapitulatif des décisions adoptées à la session d'organisation (UNW/2011/2)

**Point 2****Questions financières, budgétaires et administratives***Budget d'appui pour 2010-2011*

Au titre de ce point, le Conseil d'administration examinera les propositions concernant l'utilisation de ressources provenant de contributions volontaires aux fins du financement du budget d'appui de l'exercice biennal 2010-2011. Le montant total des propositions budgétaires s'élève à 75,6 millions de dollars pour 2011, soit 15,4 % du montant total prévu des contributions volontaires (479 millions de dollars).

Une partie du budget d'appui proposé financerait 160 postes auparavant financés par les programmes (26 millions de dollars), qui constitueraient le dispositif institutionnel de base nécessaire pour assurer un minimum de services d'appui dans au moins 40 pays d'ici à la fin de 2011. Le budget d'appui financerait également la création de 95 postes (17 millions de dollars), destinés à doter l'Entité des capacités nécessaires pour s'acquitter de ses nouvelles obligations de coordination et de ses fonctions d'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes et d'application du principe de responsabilité, et de porter à une plus grande échelle les activités menées dans les pays, en réponse à la demande.

Ces propositions sont conçues selon les principes de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, en date du 2 juillet 2010, et s'inspirent de la proposition détaillée présentée par le Secrétaire général pour ONU-Femmes (A/64/588) et des plans et cadres stratégiques des quatre entités des Nations Unies qui ont fusionné pour constituer l'Entité. Le projet de budget vise à doter celle-ci des capacités nécessaires pour s'acquitter de ces mandats et répondre à la demande d'appui croissante des pays de programme.

La première des priorités est de renforcer les capacités d'ONU-Femmes à l'échelon national. La première mesure, à prendre aussitôt que le projet de budget d'appui aura été approuvé, sera d'achever le processus de gestion de la transition au Siège, de façon à mettre en place une équipe de direction forte, capable d'encadrer

le renforcement des capacités d'ONU-Femmes au niveau des pays et l'élaboration finale et l'application d'un nouveau plan stratégique axé sur les résultats.

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être approuver les propositions relatives au budget d'appui de l'exercice biennal 2010-2011 énoncées dans le document UNW/2011/3.

Les observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les propositions relatives au budget d'appui pour l'exercice biennal 2010-2011 figurent dans le document UNW/2011/4.

#### *Règlement financier et règles de gestion financière*

Le Conseil d'administration examinera également le projet de règlement financier et de règles de gestion financière d'ONU-Femmes, conformément au paragraphe 79 de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, qui établit que les activités opérationnelles de l'Entité seront régies par un règlement financier et des règles de gestion financière analogues à ceux des autres fonds et programmes opérationnels des Nations Unies et conformes aux dispositions du Règlement financier et règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. Au paragraphe 79, l'Assemblée prie également le Directeur exécutif de présenter au Conseil d'administration, pour examen et adoption, un projet de règlement financier.

Le projet de règlement financier et de règles de gestion financière s'inspire principalement du Règlement financier et des règles de gestion financière du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), et il reprend certaines dispositions du Règlement financier et des règles de gestion financière du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La décision d'utiliser le Règlement financier du FNUAP s'explique par les ressemblances entre ONU-Femmes et ce Fonds, sur les plans de l'ampleur et de la portée prévues de leur financement et de leurs activités opérationnelles, de l'importance de leur présence dans les pays de programme et de leur dépendance vis-à-vis du PNUD pour toute une gamme de services d'appui opérationnel, dans les pays de programme et au Siège.

Le Règlement financier et les règles de gestion financière du FNUAP présentent par ailleurs l'avantage d'avoir été révisés plus récemment pour être adaptés en prévision de la mise en œuvre des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

Le document explique les différences essentielles qui existent entre le règlement financier et les règles de gestion financière d'ONU-Femmes et ceux du FNUAP et du PNUD.

Le règlement financier et les règles de gestion financière d'ONU-Femmes figurent à l'annexe du document UNW/2011/5, dont l'additif (UNW/2011/5/Add.1) les compare à ceux du PNUD et du FNUAP.

Le projet de règlement financier et de règles de gestion financière a été présenté au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, mais celui-ci ne l'a pas examiné avant la fin de sa session.

Le Conseil d'administration pourra souhaiter examiner et approuver le projet de règlement financier et de règles de gestion financière d'ONU-Femmes figurant dans le document UNW/2011/5.

*Documentation*

Propositions concernant l'utilisation de ressources provenant des contributions volontaires aux fins du financement du budget d'appui de l'exercice biennal 2010-2011 (UNW/2011/3)

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les propositions concernant l'utilisation de ressources provenant des contributions volontaires aux fins du financement du budget d'appui de l'exercice biennal 2010-2011 (UNW/2011/4)

Projet de règlement financier et de règles de gestion budgétaire d'ONU-Femmes (UNW/2011/5 et Add.1)

**Point 3****Questions diverses**

Le Conseil d'administration souhaitera peut-être également approuver le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2011 et son plan de travail annuel pour 2011.

*Documentation*

Plan de travail provisoire de la session annuelle de 2011

Plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2011

**Plan de travail provisoire**

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
<b>Lundi</b> <b>24 janvier</b>	10 heures- 13 heures	1	Questions d'organisation <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adoption de l'ordre du jour et du plan de travail de la session (UNW/2011/L.1)</li> <li>• Adoption du rapport de la session d'organisation (UNW/2011/1)</li> </ul> Déclaration de la Directrice exécutive
	15 heures- 18 heures		(Suite du débat sur la déclaration de la Directrice exécutive)
<b>Mardi</b> <b>25 janvier</b>	10 heures- 13 heures	2	Questions financières, budgétaires et administratives <ul style="list-style-type: none"> <li>• Déclaration de la Directrice exécutive</li> <li>• Propositions concernant l'utilisation de ressources provenant des contributions volontaires aux fins du financement du budget d'appui, pour l'exercice biennal 2010-2011 (UNW/2011/3)</li> <li>• Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (UNW/2011/4)</li> </ul>

<i>Date</i>	<i>Heure</i>	<i>Point</i>	<i>Thème</i>
			Projet de règlement financier et de règles de gestion financière (UNW/2011/5 et Add.1)
	15 heures- 18 heures	2	Questions financières, budgétaires et administratives ( <i>suite</i> )
<b>Mercredi 26 janvier</b>	10 heures- 13 heures		<i>Consultations sur les projets de décision (le cas échéant)</i>
	15 heures- 18 heures	3	<i>Consultations sur les projets de décision (le cas échéant)</i>
			Questions diverses
			• Adoption des décisions en attente
		1	Questions d'organisation
			• Adoption du plan de travail annuel du Conseil d'administration pour 2011
			• Adoption du plan de travail provisoire de la session annuelle de 2011